

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de Cantley tenue le 12 avril 2016, à 19 h au 47, chemin Sainte-Élisabeth à Cantley à la salle paroissiale - Paroisse Saint - Élisabeth

Présidée par Mme la mairesse, Madeleine Brunette

Sont présents:

M. Aimé Sabourin, conseiller du district des Monts (# 1)
M. Marcel Beaudry, conseiller du district des Prés (# 2)
M. Albert Potvin, conseiller du district de la Rive (# 3)
Mme Sarah Plamondon, conseillère du district des Parcs (# 4)
M. Louis-Simon Joanisse, conseiller du district des Érables (# 5)
Mme Marjolaine Gauthier, conseillère du district des Lacs (# 6)

Est aussi présent:

M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier

Absence motivée:

Quatre-vingt (80) contribuables sont présents dans la salle.

La séance débute à 19 h.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la session**
2. **Période de questions**
3. **Adoption de l'ordre du jour du 12 avril 2016**
4. **Adoption des procès-verbaux**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 8 mars 2016
5. **Direction générale**
6. **Greffe**
 - 6.1 Dépôt du résultat du registre du 10 mars 2016 - Règlement numéro 486-15 décrétant une dépense et un emprunt de 12 500 000 \$ pour la construction du centre communautaire multifonctionnel (CCM) de Cantley
 - 6.2 Retrait du Règlement numéro 486-15 décrétant une dépense et un emprunt de 12 500 000 \$ pour la construction du centre communautaire multifonctionnel (CCM) de Cantley
 - 6.3 Règlement hors cour et versement découlant de la poursuite intentée par le Groupe financier Major inc. - Assurances collectives
 - 6.4 Autorisation de procéder à l'embauche de Mme Véronique Pharand du programme coopératif de l'Université d'Ottawa - Période du 2 mai au 19 août 2016 - Direction du greffe
7. **Ressources humaines**
 - 7.1 Affectation temporaire de Mme Valérie Gagné à titre de commis senior-réceptionniste au Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique - Période du 14 mars 2016 au 12 mars 2017 inclusivement

Le 12 avril 2016

- 7.2 Autorisation de procéder à l'embauche temporaire de MM. Martin Veilleux et Éric Allain à titre de journalier au Service des travaux publics - Période du 14 mars au 30 novembre 2016 inclusivement
 - 7.3 Autorisation de procéder au renouvellement du contrat de travail de Mme Stéphanie Duchesne Pilon à titre d'agente aux communications et aux ressources humaines - Période du 1^{er} avril au 3 juin 2016 inclusivement
 - 7.4 Autorisation de procéder au renouvellement du contrat de travail de M. Claude Dambremont à titre de contremaître - Période du 9 avril au 3 juin 2016 inclusivement
 - 7.5 Nomination et mandat au comité de sélection - Affichage d'un poste de contremaître - Service des travaux publics
 - 7.6 Autorisation de procéder à l'adhésion annuelle de MM. Derrick Murphy à l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA), Philippe Millette à l'Ordre des urbanismes du Québec (OUQ), Philippe Hébert à l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ), M^e Charles Dufour au Barreau du Québec et, Mme Diane Forgues, à l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA) et l'Association des ressources humaines professionnelles (ARHP) - Période du 1^{er} avril 2016 au 31 mai 2017
 - 7.7 Adoption de la politique ADM-2016-012 relative à la reconnaissance des employés municipaux
 - 7.8 Autorisation de formation « Urgence camp » - Personnel de camp de jour et de plateaux sportifs
 - 7.9 Autorisation de formation « Réanimation cardiorespiratoire (RCR) CNESST » Personnel municipal
 - 7.10 Autorisation de formation « Scie à chaîne » Personnel municipal cols bleus
 - 7.11 Congédiement de l'employé # 16 (AJOUT SÉANCE TENANTE)
- 8. Finances**
- 8.1 Adoption des comptes payés au 31 mars 2016
 - 8.2 Adoption des comptes à payer au 1^{er} avril 2016
 - 8.3 Autorisation de renouvellement des abonnements du Code et droit municipal- CCH Canadienne Limitée - Période du 1^{er} mars 2016 au 1^{er} mars 2017
- 9. Travaux publics**
- 9.1 Ratification du contrat en lien avec les travaux effectués sur le chemin Sainte-Elisabeth et paiement à la firme Construction Edelweiss
 - 9.2 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour la réfection de la toiture de la mairie et de la caserne Jean Dagenais - Contrat n^o 2016-14
- 10. Loisirs - Culture et parcs**
- 10.1 Autorisation de procéder à l'embauche de surveillants de plateaux scolaires - Session printemps/été 2016
 - 10.2 Autorisation de dépenses pour des tests de sol pour le projet d'aménagement du parc Denis (surface multifonctionnelle) - Contrat n^o 2016-13
 - 10.3 Autorisation de procéder à des appels d'offres sur invitation pour le projet de mise à jour des parcs municipaux - Acquisition de bordures ceinturant les surfaces de protection

Le 12 avril 2016

- 10.4 Autorisation de procéder à des appels d'offres sur invitation pour le projet de mise à jour des parcs municipaux - Acquisition de matériaux pour le remplacement de protection
- 10.5 Octroi de soutien à l'organisme Club de soccer de Cantley - Année 2016

11. Urbanisme et environnement

- 11.1 Demande de dérogation mineure au Règlement de zonage n° 269-05 - Marge de recul latérale - Abri d'auto attaché au bâtiment principal - Lot 2 619 422 - 61, rue de Portneuf
- 11.2 Projet d'enseigne assujetti à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Toiletteuse Sylvie - Lot 2 619 016 - 874, montée de la Source
- 11.3 Projet d'enseigne appliquée assujetti à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Caserne Jean Dagenais - Lot 5 872 031 - 10, chemin River
- 11.4 Projet d'enseignes appliquées assujetti à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Place Gascon - Lot 4 784 652 - 363, montée de la Source
- 11.5 Projet de construction d'un bâtiment principal résidentiel assujetti à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Lot 2 618 432 - 5, rue du Vallon
- 11.6 Amendement de la résolution numéro 2016-MC-R127 et nomination de M. Sean Burrows au sein du comité de l'environnement de Cantley (CEC)
- 11.7 Adhésion de la Municipalité de Cantley à la Déclaration du sommet des élus locaux pour le climat - 4 décembre 2015 - COP21

12. Développement économique et social

- 12.1 Autorisation de paiement à la firme Carrier Savard Labelle & Associés (ACSL) pour les services professionnels rendus - Centre communautaire multifonctionnel (CCM) - Contrat n° 2015-19
- 12.2 Autorisation de paiement à la firme Groupe Axor Inc. pour les services professionnels rendus - Centre communautaire multifonctionnel (CCM) - Contrat n° 2015-13
- 12.3 Autorisation de paiement à la firme CIMA + s.e.n.c. pour les services professionnels rendus - Centre communautaire multifonctionnel (CCM) - Contrat n° 2015-25

13. Communications

- 13.1 Renouvellement de l'entente de publication d'un guide du citoyen – Editions Média Plus Communication

14. Sécurité publique

- 14.1 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une caméra thermique - Service des incendies et premiers répondants
- 14.2 Autorisation de procéder à l'achat de trois (3) ordinateurs de bureau - Service des incendies et premiers répondants

15. Correspondance

Le 12 avril 2016

16. Divers

16.1 Proclamation de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017

17. Période de questions

18. Parole aux élus

19. Clôture de la séance et levée de l'assemblée

Point 2.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Point 3.1

2016-MC-R137 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 12 AVRIL 2016

IL EST

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la session ordinaire du 12 avril 2016 soit adopté avec la modification suivante:

AJOUT

Point 7.11 Congédiement de l'employé # 16

Adoptée à l'unanimité

Point 4.1

2016-MC-R138 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 8 MARS 2016

IL EST

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 8 mars 2016 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Point 6.1

DÉPÔT DU RÉSULTAT DU REGISTRE DU 10 MARS 2016 - RÈGLEMENT NUMÉRO 486-15 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 12 500 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL (CCM) DE CANTLEY

M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier, procède au dépôt du certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement suivant:

Le 12 avril 2016

Dépôt du résultat du registre du 10 mars 2016 - Règlement numéro 486-15 décrétant une dépense et un emprunt de 12 500 000 \$ pour la construction du centre communautaire multifonctionnel (CCM) de Cantley. Puisqu'il y a eu 1231 signatures au registre et que le nombre requis de signatures était de 500, le conseil devra, en fonction des articles 553, 558 et 559 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q.C. C-22) soit, fixer une date de scrutin référendaire afin de poursuivre la démarche pour l'adoption du règlement ou encore, par résolution, retirer le Règlement numéro 486-15.

Point 6.2

2016-MC-R139 RETRAIT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 486-15
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 12 500 000 \$ POUR LA
CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL
(CCM) DE CANTLEY

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-MC-AM498 adoptée le 8 décembre 2015, le conseil donnait un avis de motion pour autoriser une dépense et un emprunt au montant de 12 500 000 \$ pour la construction du centre communautaire multifonctionnel (CCM);

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2016-MC-R059 adoptée le 9 février 2016, le conseil adoptait le Règlement numéro 486-15 décrétant une dépense et un emprunt de 12 500 000 \$ pour la construction du centre communautaire multifonctionnel (CCM);

CONSIDÉRANT QUE le 10 mars 2016 dans le cadre de la procédure d'adoption d'un règlement d'emprunt prescrit par la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q.C. C-22) se tenait un registre au 8, chemin River à Cantley entre 9 heures et 19 heures et que 1 231 personnes ont signé le registre;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de ne pas poursuivre la démarche d'adoption du Règlement d'emprunt numéro 486-15;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas lieu de tenir un référendum consultatif dans le cadre de la procédure d'adoption du Règlement d'emprunt numéro 486-15 et, en conséquence, qu'il y a lieu plutôt de retirer ledit règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil retire le Règlement numéro 486-15 décrétant une dépense et un emprunt de 12 500 000 \$ pour la construction du centre communautaire multifonctionnel (CCM) et transmette copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et au directeur général des élections du Québec (DGE) pour considération.

Adoptée à l'unanimité

Le 12 avril 2016

Point 6.3

**2016-MC-R140 RÈGLEMENT HORS COUR ET VERSEMENT
DÉCOULANT DE LA POURSUITE INTENTÉE PAR LE GROUPE FINANCIER
MAJOR INC. - ASSURANCES COLLECTIVES**

CONSIDÉRANT QUE le 11 novembre 2013, le Groupe financier Major inc. mettait la Municipalité de Cantley en demeure afin de prolonger les liens contractuels concernant les assurances collectives des employés;

CONSIDÉRANT QUE le 13 novembre 2013, la Municipalité réitérait sa décision de ne pas renouveler son contrat avec le Groupe financier Major inc. en ce qui a trait aux assurances collectives des employés;

CONSIDÉRANT QUE le 28 novembre 2013, le Groupe financier Major inc. a signifié une requête introductive d'instance en jugement déclaratoire portant le numéro 550-17-007420-134;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2013-MC-R568 adoptée le 10 décembre 2013, le conseil mandatait la firme Caza Marceau Soucy Boudreau, avocats afin de protéger les intérêts de la Municipalité de Cantley en regard de ladite requête introductive d'instance;

CONSIDÉRANT la déclaration de règlement hors cour intervenue entre le Groupe financier Major inc. et la Municipalité de Cantley et, dûment signée en date du 30 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil entérine la décision du règlement hors cour tel qu'intervenu et autorisé par M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier ou son représentant légal et, à procéder au paiement complet et final au montant de 35 000 \$ au Groupe financier Major inc., et ce, tel que convenu entre les parties;

QUE les fonds requis soient puisés à même le surplus non affecté de l'exercice financier 2015.

Adoptée à l'unanimité

Point 6.4

**2016-MC-R141 AUTORISATION DE PROCÉDER À L'EMBAUCHE DE
MME VÉRONIQUE PHARAND DU PROGRAMME COOPÉRATIF DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA - PÉRIODE DU 2 MAI AU 19 AOÛT 2016 -
DIRECTION DU GREFFE**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2016-MC-R088 adoptée le 8 mars 2016, le conseil autorisait l'embauche de deux (2) étudiants du programme coopératif de la faculté du droit civil de l'Université d'Ottawa pour une période de six (6) mois afin de participer à la refonte des règlements municipaux de la Municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 18 000 \$ est prévu au budget de l'année en cours afin d'assurer la rémunération à verser auprès des stagiaires;

CONSIDÉRANT la recommandation de M^e Charles Dufour, greffier et responsable des affaires juridiques, et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH);

Le 12 avril 2016

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M^e Charles Dufour, greffier et responsable des affaires juridiques, et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), autorise l'embauche de Mme Véronique Pharand du programme coopératif de la faculté du droit civil de l'Université d'Ottawa pour la période du 2 mai au 19 août 2016 afin de participer à la refonte des règlements municipaux de la Municipalité de Cantley;

QUE le conseil demande à cet effet à M^e Charles Dufour, greffier et responsable des affaires juridiques, d'être son interlocuteur auprès de l'Université d'Ottawa et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'accueil de l'étudiante et au bon déroulement du projet;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires « Salaires - Greffe ».

Adoptée à l'unanimité

Point 7.1

2016-MC-R142 AFFECTATION TEMPORAIRE DE MME VALÉRIE GAGNÉ À TITRE DE COMMIS SENIOR-RÉCEPTIONNISTE AU SERVICE DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - PÉRIODE DU 14 MARS 2016 AU 12 MARS 2017 INCLUSIVEMENT

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2013-MC-R413 adoptée le 10 septembre 2013, le conseil autorisait l'embauche de Mme Valérie Gagné à titre de commis-réception (requêtes) au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2016-MC-R090 adoptée le 8 mars 2016, le conseil autorisait le congé sans solde de Mme Rose Andy Civil à titre de commis senior-réceptionniste au Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique;

CONSIDÉRANT QUE Mme Gagné détient une formation en urbanisme et les compétences nécessaires pour occuper le poste;

CONSIDÉRANT la recommandation de Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines, et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joannis

Le 12 avril 2016

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines, et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), autorise l'affectation temporaire de Mme Valérie Gagné à titre de commis senior-réceptionniste au Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique, le tout selon les modalités décrites à la convention collective en vigueur et la rémunération selon l'échelon 1 de l'échelle salariale pour le poste de commis senior-réceptionniste pour la période du 14 mars 2016 au 12 mars 2017 inclusivement;

QU'une entente soit prise avec le syndicat à l'effet que Mme Valérie Gagné conserve la prérogative de réintégrer son poste à titre de commis/réception (requêtes) au terme de la période d'affectation;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires « Salaires - Urbanisme et environnement ».

Adoptée à l'unanimité

Mme Marjolaine Gauthier se retire de la salle du conseil.

Point 7.2

**2016-MC-R143 AUTORISATION DE PROCÉDER A L'EMBAUCHE
TEMPORAIRE DE MM. MARTIN VEILLEUX ET ÉRIC ALLAIN A TITRE DE
JOURNALIER AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - PÉRIODE DU 14
MARS AU 30 NOVEMBRE 2016 INCLUSIVEMENT**

CONSIDÉRANT la planification des travaux à exécuter aux travaux publics pour la saison estivale 2016;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-MC-R356 adoptée le 8 septembre 2015, le conseil autorisait la création d'une liste d'admissibilité pour les postes de commis à la bibliothèque, surveillant au service des loisirs et journalier pour suppléer au surcroît de travail;

CONSIDÉRANT QUE suivant la convention collective en vigueur et l'ancienneté accumulée MM. Martin Veilleux et Éric Allain seront réintégrés à un poste de journalier pour la période du 14 mars au 30 novembre 2016 inclusivement;

CONSIDÉRANT la recommandation de Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines, et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joannis

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines, et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), autorise l'embauche temporaire de MM. Martin Veilleux et Éric Allain au poste de journalier temps plein, le tout selon les modalités décrites à la convention collective en vigueur pour le poste de journalier pour la période du 14 mars au 30 novembre 2016 inclusivement;

Le 12 avril 2016

Que les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires « Salaires - Voirie municipale ».

Adoptée à l'unanimité

Point 7.3

**2016-MC-R144 AUTORISATION DE PROCÉDER AU
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MME STÉPHANIE
DUCHESNE PILON À TITRE D'AGENTE AUX COMMUNICATIONS ET AUX
RESSOURCES HUMAINES - PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL AU 3 JUIN 2016
INCLUSIVEMENT**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2016-MC-R045 adoptée le 9 février 2016, le conseil autorisait l'embauche contractuelle de Mme Stéphanie Duchesne Pilon à titre d'agente aux communications et aux ressources humaines, et ce, pour la période du 28 janvier au 1^{er} avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-MC-R393 adoptée le 13 octobre 2015, le conseil autorisait l'embauche contractuelle de Mme Stéphanie Duchesne Pilon à titre d'agente aux communications et aux ressources humaines, et ce, pour une période de deux (2) mois inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-MC-R438 adoptée le 11 novembre 2015, le conseil autorisait l'affichage d'un poste d'agent aux communications et aux ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE suite aux entrevues et résultats d'examens la municipalité se voit dans l'obligation de revoir le processus relié aux postes d'agent aux communications et aux ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE pour suppléer temporairement au surcroît de travail de certains dossiers administratifs, il est convenu de prolonger le contrat de travail de Mme Stéphanie Duchesne Pilon pour une période de deux (2) mois, soit du 1^{er} avril au 3 juin 2016 inclusivement;

CONSIDÉRANT la recommandation de Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines, et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joannis

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines, et sur recommandation du comité des finances et ressources humaines (CFRH), prolonge l'embauche contractuelle de Mme Stéphanie Duchesne Pilon à titre d'agente aux communications et aux ressources humaines pour la période du 1^{er} avril au 3 juin 2016 inclusivement le tout selon les termes et conditions du contrat de travail en vigueur plus un montant de 12 % payable à chaque période de paie comme avantages sociaux et, par conséquent, n'a droit à aucun autre avantage social;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires « Salaires - Communications ».

Adoptée à l'unanimité

Le 12 avril 2016

Point 7.4

**2016-MC-R145 AUTORISATION DE PROCÉDER AU
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE M. CLAUDE
DAMBREMONT À TITRE DE CONTREMAÎTRE - PÉRIODE DU 9 AVRIL AU 3
JUIN 2016 INCLUSIVEMENT**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2016-MC-R102 adoptée le 8 mars 2016, le conseil autorisait l'embauche contractuelle de M. Claude Dambremont à titre de contremaître, et ce, pour la période du 14 mars au 8 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2016-MC-R091 adoptée le 8 mars 2016, le conseil accepte la démission de M. Paul Connelly à titre de contremaître;

CONSIDÉRANT les besoins urgents aux travaux publics et le besoin de maintenir le poste de contremaître par intérim pour une période supplémentaire de deux (2) mois soit, du 9 avril au 3 juin 2016 inclusivement;

CONSIDÉRANT le rendement satisfaisant démontré par M. Claude Dambremont, à titre de contremaître par intérim;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier et de Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines, de retenir les services de M. Dambremont à titre de contremaître;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier et de Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines, prolonge l'embauche contractuelle de M. Claude Dambremont à titre de contremaître pour la période du 9 avril au 3 juin 2016 inclusivement au Service des travaux publics, le tout selon la résolution d'engagement 2016-MC-R102 adoptée le 8 mars 2016 entre la Municipalité de Cantley et M. Dambremont;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires « Salaires - Voirie municipale ».

Adoptée à l'unanimité

Point 7.5

**2016-MC-R146 NOMINATION ET MANDAT AU COMITÉ DE
SÉLECTION - AFFICHAGE D'UN POSTE DE CONTREMAÎTRE - SERVICE
DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2016-MC-R091 adoptée le 8 mars 2016, le conseil acceptait la démission de M. Paul Connelly à titre de contremaître;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler le poste de contremaître venu vacant à la Municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE les besoins nécessitent l'embauche d'une personne possédant déjà une formation et une expertise nécessaire dans ce secteur d'activités;

Le 12 avril 2016

CONSIDÉRANT la recommandation de Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines de procéder à l'affichage interne et externe et que, les procédures soient enclenchées pour la sélection et les entrevues des candidats qui postuleront;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection sera composé de MM. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier, Louis-Simon Joanisse, conseiller du district des Érables (#5) et de, Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil entérine l'affichage interne et externe d'un poste de contremaître au Service des travaux publics;

QUE suivant cette démarche les procédures soient enclenchées pour la sélection et les entrevues des candidats qui postuleront;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection sera composé de MM. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier, Louis-Simon Joanisse, conseiller du district des Érables (#5) et de, Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-320-00-341 « Journaux et revues - Voirie municipale ».

Adoptée à l'unanimité

Point 7.6

2016-MC-R147 AUTORISATION DE PROCÉDER À L'ADHÉSION ANNUELLE DE MM. DERRICK MURPHY À L'ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC (CPA), PHILIPPE MILLETTE À L'ORDRE DES URBANISMES DU QUÉBEC (OUQ), PHILIPPE HÉBERT À L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC (OIQ), M^E CHARLES DUFOUR AU BARREAU DU QUÉBEC ET, MME DIANE FORGUES, À L'ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES AGRÉES (CRHA) ET L'ASSOCIATION DES RESSOURCES HUMAINES PROFESSIONNELLES (ARHP) - PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2016 AU 31 MARS 2017

CONSIDÉRANT les demandes déposées par MM. Derrick Murphy, directeur des Services administratifs et des achats, Philippe Millette, directeur du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique, Philippe Hébert, chargé de projets du Service des travaux publics, M^e Charles Dufour, greffier et responsable des affaires juridiques et Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines, le 15 mars 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier, et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH):

Le 12 avril 2016

NOM	TOTAL (TAXES INCLUSES)
M. Derrick Murphy Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA)	1 050 \$
M. Philippe Millette Ordre des Urbanistes du Québec (OUQ)	654 \$
M. Charles Dufour Barreau du Québec	3 106 \$
M. Philippe Hébert Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ)	374 \$
Mme Diane Forgues Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA) Association des ressources humaines professionnelles (ARHP)	695 \$ 434 \$
TOTAL	6 313 \$

CONSIDÉRANT QU'une entente a été signée avec chaque cadre ayant leur(s) adhésion(s) annuelle(s) à une association à caractère professionnel à l'effet que celui-ci se doit de rembourser au prorata des journées travaillées le montant déboursé par la municipalité lors de son départ volontaire ou un congédiement;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier, et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), autorise les adhésions annuelles de MM. Derrick Murphy, directeur des Services administratifs et des achats à l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA), Philippe Millette, directeur du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique à l'Ordre des Urbanistes du Québec (OUQ), Philippe Hébert, chargé de projets au Service des travaux publics à l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ), M^e Charles Dufour, greffier et responsable des affaires juridiques au Barreau du Québec et, Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines à l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA) et l'Association des ressources humaines professionnelles (ARHP) pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 pour un montant de 6 313 \$, taxes incluses;

QUE le conseil autorise la signature d'une entente pour chaque cadre ayant leur(s) adhésion(s) annuelle(s) à une association à caractère professionnel permettant le remboursement au prorata des journées travaillées;

QUE les fonds requis soient puisés à même les différents postes budgétaires « Cotisations versées à des associations » des différents services.

Adoptée à l'unanimité

Le 12 avril 2016

Point 7.7

**2016-MC-R148 ADOPTION DE LA POLITIQUE ADM-2016-012
RELATIVE À LA RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite se doter d'une politique relative à la reconnaissance des employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley tient à établir une politique générale ayant pour but de souligner par divers gestes de reconnaissance et de témoignage, la valeur du personnel en poste;

CONSIDÉRANT QUE tout le personnel syndiqué et cadre est assujéti à cette politique;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joannis

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte la politique ADM-2016-012 relative à la reconnaissance des employés municipaux dont copie est jointe à la présente résolution;

QUE la présente politique est effective à compter de son adoption jusqu'à l'adoption éventuelle d'une politique relative à la reconnaissance des employés municipaux mise à jour et ayant lieu préféablement aux vingt-quatre (24) mois;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-160-00-690 « Programme de reconnaissance - Gestion du personnel ».

Adoptée à l'unanimité

Point 7.8

**2016-MC-R149 AUTORISATION DE FORMATION « URGENCE CAMP
» - PERSONNEL DE CAMP DE JOUR ET DE PLATEAUX SPORTIFS**

CONSIDÉRANT QUE la formation est un élément essentiel au bon fonctionnement et au développement du personnel municipal;

CONSIDÉRANT la recommandation de Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines, et sur recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel d'avoir des surveillants de plateaux et des animateurs de camp de jour formés pour réagir en cas de blessure afin d'assurer la sécurité des enfants qui participent aux camps de jour et des citoyens qui participent aux activités de la programmation des loisirs:

Le 12 avril 2016

NOMBRE DE PARTICIPANTS	FRAIS D'INSCRIPTION (TAXES EN SUS)
1 chef de site camp de jour	50 \$
3 animateurs de camp de jour	150 \$
6 surveillants de plateaux	300 \$

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines et de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, autorise la formation « Urgence camp » offerte par Para Secours pour une dépense de 500 \$ taxes en sus, pour les frais d'inscription des employés de camps de jour et des surveillants de plateaux;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-701-90-454 «Formation et perfectionnement - Service des loisirs, de la culture et des parcs».

Adoptée à l'unanimité

Point 7.9

**2016-MC-R150 AUTORISATION DE FORMATION « RÉANIMATION
CARDIORESPIRATOIRE (RCR) CNESST » - PERSONNEL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE la formation est un élément essentiel au bon fonctionnement et au développement du personnel municipal;

CONSIDÉRANT QUE la certification émise dans le cadre de l'application du programme de formation RCR CNESST est valide pour une période de trois (3) ans à compter de sa date d'émission et que celle-ci est arrivée à échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité bénéficiera de subventions pour couvrir les frais d'inscription de six (6) participants et n'aura qu'à déboursier pour quatre (4) participants;

CONSIDÉRANT la recommandation de Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines, et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

Le 12 avril 2016

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines, et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), autorise l'inscription de dix (10) participants à la formation RCR CNESST offerte par Gestion Paramédical au montant de 416 \$, taxes en sus, qui se tiendra en mai 2016;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires «Formation et perfectionnement » des différents services.

Adoptée à l'unanimité

Point 7.10

**2016-MC-R151 AUTORISATION DE FORMATION « SCIE À CHAÎNE »
- PERSONNEL MUNICIPAL COLS BLEUS**

CONSIDÉRANT QUE la formation est un élément essentiel au bon fonctionnement et au développement du personnel municipal;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette formation cinq (5) employés cols bleus apprendront à manipuler la scie à chaîne de façon sécuritaire et pratiqueront l'abattage au sol;

CONSIDÉRANT QUE la formation offerte par Réseautact, services-conseil en formation de personnel se tiendra sur une période de deux (2) jours à savoir, une partie théorique et une partie pratique au coût de 436 \$/participant;

CONSIDÉRANT la recommandation de Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines, et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), autorise la dépense pour l'inscription de cinq (5) employés cols bleus à la formation de scie à chaîne offerte par Réseautact, services-conseil en formation de personnel au montant de 436 \$/participant pour un total de 2 180 \$ taxes en sus, incluant les frais de déplacement du formateur;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-320-00-454 «Formation et perfectionnement - Voirie municipale».

Adoptée à l'unanimité

Le 12 avril 2016

Point 7.11

2016-MC-R152 CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ # 16

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits et des circonstances qui ont été portés à notre connaissance;

CONSIDÉRANT les irrégularités, les manquements et les fautes commises par l'employé # 16;

CONSIDÉRANT le lien de confiance que la Municipalité de Cantley doit maintenir avec ses employés;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier, soumis aux membres du conseil lors du conseil municipal du 12 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier, procède au congédiement de l'employé # 16 de la Municipalité de Cantley et ce, en date du 12 avril 2016;

QUE les dispositions nécessaires soient prises par M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier, pour disposer des modalités relatives à la fin d'emploi de l'employé # 16.

Adoptée à l'unanimité

Mme Gauthier reprend son siège à la table du conseil.

Point 8.1

2016-MC-R153 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS AU 31 MARS 2016

CONSIDÉRANT QUE M. Derrick Murphy, directeur des Services administratifs et des achats, recommande l'adoption des comptes payés au 31 mars 2016, le tout tel que soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Derrick Murphy, directeur des Services administratifs et des achats, approuve les comptes payés au 31 mars 2016 se répartissant comme suit: un montant de 220 232,44 \$ pour le paiement des salaires, un montant de 624 727 \$ pour les dépenses générales, pour un grand total de 844 959,44 \$.

Adoptée à l'unanimité

Le 12 août 2016

Point 8.2

2016-MC-R154 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 1^{ER} AVRIL 2016

CONSIDÉRANT QUE M. Derrick Murphy, directeur des Services administratifs et des achats, recommande l'adoption des comptes à payer au 1^{er} avril 2016, le tout tel que soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joannis

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation M. Derrick Murphy, directeur des Services administratifs et des achats, approuve les comptes à payer au 1^{er} avril 2016 au montant de 101 538,85 \$.

Adoptée à l'unanimité

Point 8.3

2016-MC-R155 AUTORISATION DE RENOUELEMENT DES ABONNEMENTS DU CODE ET DROIT MUNICIPAL - CCH CANADIENNE LIMITÉE - PÉRIODE DU 1^{ER} MARS 2016 AU 1^{ER} MARS 2017

CONSIDÉRANT QU'il est requis un abonnement du 1^{er} mars 2016 au 1^{er} mars 2017 du Code municipal au tarif annuel de 1 818 \$, taxes en sus plus les frais de livraison, afin de continuer à recevoir les mises à jour de lois et annotations jurisprudentielles sur CÉDÉROM;

CONSIDÉRANT QU'il est requis un abonnement du 1^{er} mars 2016 au 1^{er} mars 2017 du code des municipalités au tarif annuel de 379 \$, taxes en sus plus les frais de livraison, afin de continuer à recevoir les lois principales et complémentaires sur feuilles mobiles;

CONSIDÉRANT QU'il est requis un abonnement du 1^{er} mars 2016 au 1^{er} mars 2017 du Code municipal au tarif annuel de 649 \$, taxes en sus plus les frais de livraison, afin de continuer à recevoir les principes généraux et contentieux sur CÉDÉROM;

CONSIDÉRANT QUE les différents abonnements cités précédemment sont des outils essentiels dans les décisions quotidiennes des différents services de la municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation de M^e Charles Dufour, greffier et responsable des affaires juridiques, et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M^e Charles Dufour, greffier et responsable des affaires juridiques, et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), approuve une dépense au montant de 2 846 \$, taxes en sus plus les frais de livraison, pour le renouvellement des abonnements du Code municipal de la Municipalité de Cantley avec CCH Canadienne limitée, pour la période du 1^{er} mars 2016 au 1^{er} mars 2017;

Le 12 août 2016

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-130-00-494 « Cotisation à des associations et abonnement - Gestion financière et administrative ».

Adoptée à l'unanimité

Point 9.1

2016-MC-R156 RATIFICATION DU CONTRAT EN LIEN AVEC LES TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LE CHEMIN SAINTE-ÉLISABETH ET PAIEMENT À LA FIRME CONSTRUCTION EDELWEISS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley a constaté certaines irrégularités dans son processus habituel d'octroi de contrat relativement à l'absence de résolutions autorisant un appel d'offres et octroyant le contrat en lien avec les travaux effectués sur le chemin Sainte-Élisabeth;

CONSIDÉRANT QUE le comité des travaux publics à sa rencontre du 18 mars 2015 avait ajouté les travaux du chemin Sainte-Élisabeth à sa planification 2015;

CONSIDÉRANT QU'en date du 21 octobre 2015, la direction des travaux publics confectionnait un devis pour un appel d'offres sur invitation pour des travaux sur le chemin Sainte-Élisabeth;

CONSIDÉRANT QUE la direction des travaux publics a invité deux (2) entrepreneurs, soit Construction Edelweiss et Immobilier Géniloge inc.;

CONSIDÉRANT QUE le 28 octobre 2015 Construction Edelweiss répondait positivement à l'appel d'offres pour un montant de 63 406,90 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QU'Immobilier Géniloge inc. s'est dite incapable d'exécuter les travaux aux dates requises par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 30 octobre 2015 à l'expiration des délais prévus pour l'obtention des soumissionnaires, le directeur des travaux publics a avisé l'entreprise de Construction Edelweiss qu'elle était l'entrepreneure retenue pour la confection des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés au cours du mois de novembre 2015 pour un montant total de 65 558,98 \$, taxes en sus, incluant des extras nécessaires dans l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'exécution des travaux, aucune inspection ou aucun suivi n'a été inscrit au dossier par la direction des travaux publics et que Construction Edelweiss s'est engagé, suite à l'acceptation provisoire, à fournir un cautionnement d'entretien pour garantir la qualité des travaux effectués;

CONSIDÉRANT QU'en dépit du constat de certaines irrégularités dans son processus habituel d'octroi de contrat, il est dans l'intérêt public de ratifier ledit contrat et de procéder au paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

Le 12 avril 2016

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil ratifie le contrat octroyé le 30 octobre 2015 par M. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, à Construction Edelweiss pour la réfection du chemin Sainte-Élisabeth, que le département des travaux publics procède à l'inspection nécessaire à l'acceptation provisoire des travaux et procède, conditionnellement à l'acceptation provisoire et à la réception d'un cautionnement d'entretien équivalent à 10 % de la valeur des travaux, au paiement du montant de 65 558,98\$, taxes en sus, pour les travaux effectués.

Adoptée à l'unanimité

Point 9.2

2016-MC-R157 AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE ET DE LA CASERNE JEAN DAGENAI - CONTRAT N° 2016-14

CONSIDÉRANT QUE la toiture de la mairie et celle de la caserne Jean Dagenais doivent être revêtues;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier, de réaliser les travaux de réfection de la toiture de la mairie et de celle de la caserne Jean Dagenais;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier, autorise la préparation des documents d'appel d'offres en vue de réaliser les travaux de réfection de la toiture de la mairie et celle de la caserne Jean Dagenais - Contrat n° 2016-14.

Adoptée à l'unanimité

Point 10.1

2016-MC-R158 AUTORISATION DE PROCÉDER À L'EMBAUCHE DE SURVEILLANTS DE PLATEAUX SCOLAIRES - SESSION PRINTEMPS/ÉTÉ 2016

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2016-MC-R115 adoptée le 8 mars 2016, le conseil autorisait la dépense jusqu'à concurrence de 6 000 \$ pour assurer la surveillance de plateaux scolaires - session printemps/été 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley désire répondre aux besoins de loisirs des citoyens et que le Service des loisirs, de la culture et des parcs offre une programmation en collaboration avec des partenaires communautaires;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2016-MC-R022 adoptée le 12 janvier 2016, le conseil autorisait la signature d'un protocole d'entente avec la Commission scolaire des Draveurs (CSD) sur l'utilisation des locaux scolaires de l'école de la Rose-des-Vents qui stipule entre autres que l'élément de surveillance relève de la municipalité lors des activités de loisirs;

Le 12 avril 2016

CONSIDÉRANT QUE la programmation loisir et culture doit assurer la surveillance des activités des loisirs sur une période de dix (10) semaines, pour la session printemps/été 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, et de Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines, d'autoriser l'embauche des surveillants suivants:

Jean-Rémi Caouette
Renelle Scott
Philippe Beaudin
Amely Coulombe

François-Xavier Lance
Julie-Anne Chartrand
Mélanie Tousignant

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, et de Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines, autorise l'embauche des surveillants suivants:

Jean-Rémi Caouette
Renelle Scott
Philippe Beaudin
Amely Coulombe

François-Xavier Lance
Julie-Anne Chartrand
Mélanie Tousignant

pour la session printemps/été 2016;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires « Salaires - Activités récréatives et Activités ».

Adoptée à l'unanimité

Point 10.2

2016-MC-R159 AUTORISATION DE DÉPENSES POUR DES TESTS DE SOL POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC DENIS (SURFACE MULTIFONCTIONNELLE) - CONTRAT N° 2016-13

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2016-MC-R065 adoptée le 9 février 2016, le conseil autorisait le Service des loisirs, de la culture et des parcs à procéder à un appel d'offres pour la confection d'une surface multifonctionnelle - contrat n° 2016-10;

CONSIDÉRANT QUE des tests de sol doivent être complétés pour définir les besoins techniques précis dans le devis des travaux d'aménagement de la surface multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2005-MC-R177 adoptée le 3 mai 2005, le conseil autorisait un projet d'un parc de sports sur roulettes (skatepark);

CONSIDÉRANT QU'il a été identifié dans le Plan directeur des parcs (2008 et une révision en 2013) le besoin de répondre à la demande d'infrastructures ciblant les adolescents;

Le 12 avril 2016

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'un parc de planche à roulettes (skatepark), a été identifiée comme étant une priorité de développement récréatif;

CONSIDÉRANT QUE l'arpentage complet du site avec une projection de projet pour une surface multifonctionnelle au parc Denis a été complété;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres sur invitation, le résultat étant le suivant:

SOUSSIONNAIRE	COÛT (TAXES EN SUS)
Les Services exp inc.	4 700 \$
Groupe ABS	2 900 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, et sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), de retenir la soumission de « Groupe ABS » et d'autoriser la dépense au montant de 2 900 \$, taxes en sus, pour des tests de sol dans le cadre de la confection d'une surface multifonctionnelle au parc Denis - contrat n° 2016-13;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur la recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, et sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), retienne la soumission de « Groupe ABS » au montant de 2 900 \$, taxes en sus, pour des tests de sol dans le cadre de la confection d'une surface multifonctionnelle au parc Denis - contrat n° 2016-13;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-701-50-522 « Entretien/réparation-bâtiments & terrains - Activités parcs ».

Adoptée à l'unanimité

Point 10.3

2016-MC-R160 AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE PROJET DE MISE À JOUR DES PARCS MUNICIPAUX - ACQUISITION DE BORDURES CEINTURANT LES SURFACES DE PROTECTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley est composée de dix-huit (18) sites de parcs aménagés sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE douze (12) sites des parcs nécessitent certaines mises à jour, notamment, l'installation de nouvelles bordures pour ceinturer les surfaces de protection des parcs Godmaire, Denis, Champêtre, Bons Vivants, Manoirs, Grand Pré, Traversier, Cambertin, des Rives, Hamilton, Longue Allée et Vaillant;

Le 12 avril 2016

CONSIDÉRANT QUE la norme nationale CAN/CSA-Z614-14 définit les règles d'entretien et de supervision des aires de jeu;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'obligation et la responsabilité d'entretenir ses aires de jeu selon cette norme nationale;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont prévues au Plan triennal d'immobilisation 2015-2018 pour la mise aux normes des aires de jeux de la municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP) et de, M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs de procéder à un appel d'offres pour l'acquisition de bordures ceinturant les surfaces de protection pour les douze (12) aires de jeux;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), autorise M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de bordures ceinturant les surfaces de protection pour les douze (12) aires de jeux, notamment, les parcs Godmaire, Denis, Champêtre, Bons Vivants, Manoirs, Grand Pré, Traversier, Cambertin, des Rives, Hamilton, Longue Allée et Vaillant dans la cadre de la mise à jour des parcs municipaux.

Adoptée à l'unanimité

Point 10.4

2016-MC-R161 AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE PROJET DE MISE À JOUR DES PARCS MUNICIPAUX - ACQUISITION DE MATÉRIAUX POUR LE REMPLACEMENT DE PROTECTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley est composée de dix-huit (18) sites de parcs aménagés sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE douze (12) sites de parcs nécessitent certaines mises à jour, notamment, l'acquisition de matériaux pour le remplacement de protection des parcs Godmaire, Denis, Champêtre, Bons Vivants, Manoirs, Grand Pré, Traversier, Cambertin, des Rives, Hamilton, Longue Allée et Vaillant;

CONSIDÉRANT QUE la norme nationale CAN/CSA-Z614-14 définit les règles d'entretien et de supervision des aires de jeu;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'obligation et la responsabilité d'entretenir ses aires de jeu selon cette norme nationale;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont prévues au Plan triennal d'immobilisation 2015-2018 pour la mise aux normes des aires de jeux de la municipalité;

Le 12 avril 2016

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP) et de, M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs de procéder à un appel d'offres pour l'acquisition de matériaux pour le remplacement de protection pour les douze aires de jeux;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), autorise M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de matériaux pour le remplacement de protection pour les douze (12) aires de jeux, notamment, les parcs Godmaire, Denis, Champêtre, Bons Vivants, Manoirs, Grand Pré, Traversier, Cambertin, des Rives, Hamilton, Longue Allée et Vaillant dans le cadre de la mise à jour des parcs municipaux.

Adoptée à l'unanimité

M. Louis-Simon Joanisse se retire de la salle du conseil.

Point 10.5

2016-MC-R162 OCTROI DE SOUTIEN A L'ORGANISME CLUB DE SOCCER DE CANTLEY - ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2016-MC-R-117 adoptée le 8 mars 2016, le conseil accordait une aide financière au montant de 11 972 \$ aux organismes suivants, à savoir, Cantley 1889, l'Association de l'Art de l'Ordinaire, le Club de Soccer de Cantley, la Source des Jeunes, les Étoiles d'argent et la Société St-Vincent-de-Paul;

CONSIDÉRANT QUE la politique de soutien aux organismes est de soutenir les organismes reconnus;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du conseil lors du comité général tenu le 5 avril 2016 d'accorder un soutien matériel (sous forme de location de toilettes et lavoirs à mains) selon l'article 2.5 de la « Politique de soutien aux organismes », au Club de soccer de Cantley dans le cadre de l'événement « Festival U7-U8 de soccer de Cantley-12^e Édition » pour une valeur maximale de 1 028 \$, soit le solde du budget global de 13 000 \$ prévu au budget 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil accorde un soutien matériel (sous forme de location de toilettes et lavoirs à mains) selon l'article 2.5 de la « Politique de soutien aux organismes », au Club de soccer de Cantley dans le cadre de l'événement « Festival U7-U8 de soccer de Cantley-12^e Édition » pour une valeur maximale de 1 028 \$ soit, le solde du budget global de 13 000 \$ prévu au budget 2016;

Le 12 avril 2016

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires numéros 1-02-701-90-970 « Subventions - Loisirs et culture ».

Adoptée à l'unanimité

Point 11.1

2016-MC-R163 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÉGLEMENT DE ZONAGE N° 269-05 - MARGE DE REcul LATÉRALE - ABRI D'AUTO ATTACHÉ AU BÂTIMENT PRINCIPAL - LOT 2 619 422 - 61, RUE DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure fut déposée au Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique le 9 février 2016 à l'égard de la marge de recul latérale d'un abri d'auto projeté attaché au bâtiment principal situé sur le lot 2 619 422 du Cadastre du Québec au 61, rue de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), à sa séance ordinaire du 17 mars 2016, a procédé à l'étude de la demande et recommande d'accorder la dérogation mineure avec condition;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), accorde la dérogation mineure afin de permettre, sur le lot 2 619 422 du Cadastre du Québec au 61, rue de Portneuf, la construction d'un abri d'auto attaché au bâtiment principal à 3,36 mètres de la ligne latérale ouest (droite) alors que l'article 7.8.2 du Règlement de zonage numéro 269-05 exige une marge de recul latérale minimale équivalent à 7,73 mètres.

La dérogation mineure est toutefois conditionnelle à ce que soit aménagée, entre les pieux de l'abri d'auto et la ligne latérale ouest (droite) de la propriété, une haie de dix (10) cèdres d'une hauteur minimale de deux (2) mètres à un (1) mètre d'espacement, les cèdres devant être plantés au plus tard soixante (60) jours après la fin de la construction de l'abri d'auto ou, si cette période n'est pas propice à la plantation, au plus tard le 15 juin après la fin de ces travaux. Cette haie de cèdres devra être maintenue en bon état en tout temps.

Adoptée à l'unanimité

M. Louis-Simon Joanisse reprend son siège à la salle du conseil.

Le 12 avril 2016

Point 11.2

2016-MC-R164 PROJET D'ENSEIGNE ASSUJETTI À UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) - TOILETTEUSE SYLVIE - LOT 2 619 016 - 874, MONTÉE DE LA SOURCE

CONSIDÉRANT QU'une demande de certificat d'autorisation a été déposée le 23 février 2016 pour l'installation d'une enseigne sur poteaux sur le lot 2 619 016 du Cadastre du Québec au 874, montée de la Source pour l'entreprise Toiletteuse Sylvie;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie au Règlement numéro 274-05 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), à sa séance ordinaire du 17 mars 2016, a procédé à l'étude de la demande et en recommande l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du projet d'enseigne sur poteaux pour l'entreprise Toiletteuse Sylvie sur le lot 2 619 016 du Cadastre du Québec au 874, montée de la Source, puisque le projet rencontre dans son ensemble les objectifs et critères d'évaluation du Règlement numéro 274-05.

Adoptée à l'unanimité

Point 11.3

2016-MC-R165 PROJET D'ENSEIGNE APPLIQUÉE ASSUJETTI À UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) - CASERNE JEAN DAGENAIS - LOT 5 872 031 - 10, CHEMIN RIVER

CONSIDÉRANT QU'une demande de certificat d'autorisation a été déposée le 22 février 2016 pour l'installation d'une enseigne appliquée au 10, chemin River sur le lot 5 872 031 du Cadastre du Québec pour la Caserne Jean Dagenais;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie au Règlement numéro 274-05 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), à sa séance ordinaire du 17 mars 2016, a procédé à l'étude de la demande et en recommande l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du projet d'enseigne appliquée de la Caserne Jean Dagenais sur le lot 5 872 031 du Cadastre du Québec au 10, chemin River, puisque le projet rencontre dans son ensemble les objectifs et critères d'évaluation du Règlement numéro 274-05.

Adoptée à l'unanimité

Le 12 avril 2016

Point 11.4

2016-MC-R166 PROJET D'ENSEIGNES APPLIQUÉES ASSUJETTI À UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) - PLACE GASCON - LOT 4 784 652 - 363, MONTÉE DE LA SOURCE

CONSIDÉRANT QU'une demande de certificat d'autorisation a été déposée le 6 janvier 2016 pour l'installation de cinq (5) enseignes appliquées sur le bâtiment principal de la Place Gascon sur le lot 4 784 652 du Cadastre du Québec au 363, montée de la Source pour les entreprises Alo pompes & traitement d'eau, Gascon services septique, Mécanique Serge Lafontaine et Co Performance;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie au Règlement numéro 274-05 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, à sa séance ordinaire du 17 mars 2016, a procédé à l'étude de la demande et en recommande l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du projet d'installation de cinq (5) enseignes appliquées sur le bâtiment de la Place Gascon situé sur le lot 4 784 652 du Cadastre du Québec au 363, montée de la Source pour les entreprises Alo pompes & traitement d'eau, Gascon services septique, Mécanique Serge Lafontaine et Co Performance, puisque le projet rencontre dans son ensemble les objectifs et critères d'évaluation du Règlement numéro 274-05.

Adoptée à l'unanimité

Point 11.5

2016-MC-R167 PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL RÉSIDENTIEL ASSUJETTI À UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) - LOT 2 618 432 - 5, RUE DU VALLON

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée le 29 février 2016 pour la construction d'un bâtiment principal résidentiel sur le lot 2 618 432 du Cadastre du Québec au 5, rue du Vallon;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie au Règlement numéro 274-05 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, à sa séance ordinaire du 17 mars 2016, a procédé à l'étude de la demande et en recommande l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Le 12 avril 2016

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du projet de construction d'un bâtiment principal résidentiel sur le lot 2 618 432 du Cadastre du Québec au 5, rue du Vallon, puisque le projet rencontre dans son ensemble les objectifs et critères d'évaluation du Règlement numéro 274-05.

Adoptée à l'unanimité

Point 11.6

2016-MC-R168 AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2016-MC-R127 ET NOMINATION DE M. SEAN BURROWS AU SEIN DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DE CANTLEY (CEC)

CONSIDÉRANT QUE le comité de l'environnement de Cantley (CEC) est composé de six (6) citoyens de Cantley et de deux (2) conseillers municipaux et qu'il y a lieu de pourvoir à un (1) poste de citoyen;

CONSIDÉRANT la nécessité d'amender la résolution numéro 2016-MC-R127 adoptée le 8 mars 2016 suite à la réception d'un avis de M. Pierre Trudel indiquant qu'il ne désire plus renouveler son mandat au sein du CEC;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par M. Sean Burrows, résident permanent du district des Prés (n° 2);

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres du CEC dure deux (2) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil :

- amende la résolution numéro 2016-MC-R127 adoptée le 8 mars 2016 en retirant le nom de M. Pierre Trudel;
- nomme M. Sean Burrows, résident permanent du district des Prés (n° 2), à titre de membre citoyen au sein du comité de l'environnement de Cantley (CEC), et ce, pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'au 12 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

Point 11.7

2016-MC-R169 ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY À LA DÉCLARATION DU SOMMET DES ÉLUS LOCAUX POUR LE CLIMAT - 4 DÉCEMBRE 2015 - COP21

CONSIDÉRANT QUE lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) tenue à Paris en décembre 2015, les municipalités ont été appelées à la mobilisation comme acteurs clés dans la lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Sommet des élus locaux pour le Climat tenu le 4 décembre 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, les élus locaux et régionaux des cinq continents présents se sont engagés collectivement à :

Le 12 avril 2016

- Promouvoir et dépasser, dans toute la mesure de leur autorité, les objectifs de l'Accord de Paris 2015 négociés lors de la COP21;
- Produire et mettre en œuvre des stratégies participatives de résilience et des plans d'action afin de s'adapter au nombre croissant de catastrophes liées aux changements climatiques d'ici 2020;
- Réduire de 3,7 gigatonnes les émissions annuelles de gaz à effet de serre dans les zones urbaines d'ici 2030;
- Soutenir des objectifs ambitieux en faveur du climat, tels que la transition vers une énergie 100 % renouvelable sur nos territoires ou une réduction de 80 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050;
- S'engager dans des partenariats mutuels et avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour développer la coopération, mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités, multiplier les solutions en faveur du climat, élaborer des outils de mesure et promouvoir des mécanismes financiers innovants et les investissements verts;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre ces objectifs ambitieux, ces élus locaux et régionaux se sont engagés à soutenir l'« Engagement de Paris » présenté par la présidence de la COP21, à renforcer les initiatives des réseaux de villes et de régions, à soutenir la plateforme NAZCA des Nations Unies ainsi que la Feuille de route sur le climat pour les villes et gouvernements locaux, afin d'assurer la visibilité de ces initiatives;

CONSIDÉRANT QUE ces élus locaux et régionaux ont également reconnu que leurs collectivités ont besoin d'accéder plus facilement à la finance verte, de disposer d'une plus large autonomie budgétaire et d'une capacité réglementaire accrue afin d'amplifier leur action;

CONSIDÉRANT QUE ces élus locaux et régionaux ont appelé à la responsabilisation de chaque niveau de gouvernement afin que chacun contribue au maximum de ses capacités à lutter contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE ces élus locaux et régionaux se sont engagés à coordonner leur action pour le climat, dans la perspective de la Conférence HABITAT III de 2016 et qu'ils se sont unis avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour répondre au défi du changement climatique et protéger la planète Terre;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité de l'environnement de Cantley (CEC) à cette déclaration du sommet des élus locaux pour le climat du 4 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil endosse, sur la recommandation du comité de l'environnement de Cantley (CEC), la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le Climat du 4 décembre 2015, laquelle propose que les élus municipaux des cinq continents s'engagent collectivement à lutter contre le dérèglement climatique;

Le 12 avril 2016

QU'une copie de cette résolution soit acheminée à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Adoptée à l'unanimité

Point 12.1

**2016-MC-R170 AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME
CARRIER SAVARD LABELLE & ASSOCIÉS (ACSL) POUR LES SERVICES
PROFESSIONNELS RENDUS - CENTRE COMMUNAUTAIRE
MULTIFONCTIONNEL (CCM) - CONTRAT N° 2015-19**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-MC-R379 adoptée le 8 septembre 2015, le conseil acceptait la soumission de Carrier Savard Labelle & Associés (ACSL), architectes pour la préparation des plans et devis pour la construction du futur centre communautaire multifonctionnel (CCM) pour un montant de 299 900 \$, taxes en sus - contrat n° 2015-19;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2016-MC-R073 adoptée le 6 février 2016, le conseil autorisait le paiement au montant de 60 000 \$, taxes en sus pour les services professionnels rendus depuis le début des travaux (factures 1 et 2);

CONSIDÉRANT les différentes dépenses encourues au montant de 60 000 \$, taxes en sus qui représente la facture numéro 3;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de travail pour le projet de construction du centre communautaire multifonctionnel (CCM) de procéder au paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité de travail pour le projet de construction du centre communautaire multifonctionnel (CCM), autorise la dépense et le paiement au montant de 60 000 \$, taxes en sus pour la facture numéro 3 à la firme Carrier Savard Labelle & Associés (ACSL) pour les services professionnels rendus - contrat n° 2015-19;

QUE les fonds requis soient puisés à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité

Point 12.2

**2016-MC-R171 AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME GROUPE
AXOR INC. POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS - CENTRE
COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL (CCM) - CONTRAT N° 2015-13**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-MC-R134 adoptée le 10 mars 2015, le conseil octroyait le contrat de gérant de construction à la firme Groupe Axor Inc. pour la construction du futur centre communautaire multifonctionnel (CCM) pour un montant totalisant la somme de 408 419,94 \$, taxes en sus - contrat n° 2015-13;

Le 12 avril 2016

CONSIDÉRANT QUE, par les résolutions numéros 2015-MC-R519, 2016-MC-R072 et 2016-MC-R129 le conseil autorisait le paiement au montant de 123 288, \$ taxes en sus pour les services professionnels rendus depuis le début des travaux en mars 2015 (factures 1 à 8);

CONSIDÉRANT les différentes dépenses encourues au montant de 11 558,25 \$, taxes en sus qui représente la facture numéro 9;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de travail pour le projet de construction du centre communautaire multifonctionnel (CCM) de procéder au paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joannis

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité de travail pour le projet de construction du centre communautaire multifonctionnel (CCM), autorise la dépense et le paiement au montant de 11 558,25 \$, taxes en sus pour la facture numéro 9 à la firme Groupe Axor Inc. pour les services professionnels rendus - contrat n° 2015-13;

QUE les fonds requis soient puisés à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité

Point 12.3

2016-MC-R172 AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME CIMA + S.E.N.C. POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS - CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL (CCM) - CONTRAT N° 2015-25

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-MC-R422 adoptée le 27 octobre 2015, le conseil acceptait la soumission de CIMA + s.e.n.c. ingénierie spécialisée dans le domaine de la structure et civil pour la construction du futur centre communautaire multifonctionnel (CCM) pour un montant de 142 500 \$, taxes en sus - contrat n° 2015-25;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2016-MC-R130 adoptée le 8 mars 2016, le conseil autorisait le paiement au montant de 33 750 \$, taxes en sus pour les services professionnels rendus depuis le début des travaux en mars 2015 (facture # 1);

CONSIDÉRANT les différentes dépenses encourues au montant de 10 125 \$, taxes en sus, qui représente la facture numéro 2;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de travail pour le projet de construction du centre communautaire multifonctionnel (CCM) de procéder au paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

Le 12 avril 2016

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité de travail pour le projet de construction du centre communautaire multifonctionnel (CCM), autorise la dépense et le paiement au montant de 10 125 \$, taxes en sus pour la facture numéro 2 à la firme CIMA + s.e.n.c. pour les services professionnels rendus - contrat n° 2015-25;

QUE les fonds requis soient puisés à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité

Point 13.1

2016-MC-R173 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE PUBLICATION D'UN GUIDE DU CITOYEN – ÉDITIONS MÉDIA PLUS COMMUNICATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley désire fournir un document pratique renfermant des informations pertinentes et essentielles à connaître lorsque les citoyens emménagent à Cantley;

CONSIDÉRANT QUE l'inventaire des guides du citoyen est épuisé;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau guide du citoyen aura un contenu bonifié;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Éditions Média Plus Communication a fait une proposition qui se résume à produire gratuitement le guide du citoyen, l'entreprise en question se rémunérant avec de la publicité de commerces locaux;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise compte parmi ses clients plusieurs municipalités ainsi que des MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise n'imprime rien sans l'accord de la Municipalité et que celle-ci a un droit de regard sur les publicités;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2012-MC-R078 adoptée le 21 février 2012, le conseil autorisait le renouvellement de l'entente de publication avec Éditions Média Plus Communication;

CONSIDÉRANT la demande déposée le 20 janvier 2016 par Éditions Média Plus Communication de renouveler ladite entente pour une (1) édition biennale pour les années 2016-2017 selon les termes du contrat d'édition gratuite;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier, et sur recommandation du Service des communications, autorise le renouvellement de l'entente de publication pour une (1) édition biennale selon les termes du contrat d'édition gratuite avec le fournisseur Éditions Média Plus Communication, le tout selon les modalités déjà entendues entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

Le 12 avril 2016

Point 14.1

**2016-MC-R174 AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL
D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACHAT D'UNE CAMÉRA THERMIQUE
- SERVICE DES INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS**

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'une caméra thermique est nécessaire pour le Service des incendies et premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la caméra thermique permet de localiser plus rapidement une victime dans un milieu obscur et enfumé;

CONSIDÉRANT QUE cet outil de travail aide à localiser le foyer des incendies lors des interventions, ce qui contribuera à les rendre plus efficaces et surtout, plus sécuritaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP) d'autoriser M. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants, à procéder à un appel d'offres sur invitation en vue de se procurer une caméra thermique;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), autorise M. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une caméra thermique;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-22-200-00-725 « Achat de machinerie, outillage et équipement - Sécurité publique ».

Adoptée à l'unanimité

Point 14.2

**2016-MC-R175 AUTORISATION DE PROCÉDER À L'ACHAT DE
TROIS (3) ORDINATEURS DE BUREAU - SERVICE DES INCENDIES ET
PREMIERS RÉPONDANTS**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer trois (3) ordinateurs de bureau;

CONSIDÉRANT QUE les ordinateurs accessibles par les membres du Service des incendies et premiers répondants des casernes satellites ainsi que celui du directeur sont désuets, rendant l'utilisation de plusieurs programmes à jour problématiques;

CONSIDÉRANT QUE ces acquisitions vont permettre aux membres du Service des incendies et premiers répondants de pouvoir remplir différents formulaires à partir de leurs casernes respectives;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue au plan triennal d'immobilisation de 2016 du Service des incendies et premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres sur invitation, le résultat étant le suivant:

Le 12 avril 2016

SOUSSIONNAIRE	COÛT (TAXES, LIVRAISON ET INSTALLATION EN SUS)
DELL.CA	3 199 \$
BEST BUY	2 536 \$
MICRORAMA	1 877 \$

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), autorise une dépense et le paiement au montant de 1 877 \$, taxes, livraison et installation en sus, à la compagnie Microrama pour l'achat de trois (3) ordinateurs de bureau pour le Service des incendies et premiers répondants;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-22-200-00-728 « Informatique - Sécurité publique ».

Adoptée à l'unanimité

Point 15.

CORRESPONDANCE

Point 16.1

2016-MC-R176 PROCLAMATION DE LA CAMPAGNE ANNUELLE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE 2016-2017

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la santé mentale qui se déroule du 2 au 8 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour être bien dans sa tête »;

CONSIDÉRANT QUE la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer;

CONSIDÉRANT les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement ;

CONSIDÉRANT QUE Mouvement santé mentale Québec, antérieurement le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise ;
CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

Le 12 avril 2016

- ✓ en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne <etrebiendanssatete.ca>;
- ✓ en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire;
- ✓ en proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil proclame par la présente la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 dans la Municipalité de Cantley et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces pour être bien dans sa tête »;

QUE la présente résolution soit transmise au Mouvement Santé mentale Québec pour information.

Adoptée à l'unanimité

Point 17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Point 18. PAROLE AUX ÉLUS

Point 19. 2016-MC-R177 CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

ET IL EST RÉSOLU QUE la session ordinaire du conseil municipal du 12 avril 2016 soit et est levée à 21 heures 45.

Adoptée à l'unanimité

Madeleine Brunette
Mairesse

Daniel Leduc
Directeur général et
secrétaire-trésorier